

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Requalification de la route de Paris et résorption d'une friche commerciale d'entrée de Ville (phase I)

Le montant des travaux de la phase I est estimé à 677 000 € HT soit 821 400 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux préparatoires préliminaires et de curage Travaux de désamiantage et de démolition Travaux complémentaires hors bâtiments Réception des travaux – livraison du terrain et remise en état	677 000.00	812 400.00
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	677 000.00	812 400.00
Ville de Morlaix	232 946.72	368 346.72
Etat (DSIL ACV 2020) 52.93 % d'une dépense subventionnable de 650 000 € HT	344 053.28	344 053.28
Contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Morlaix (2020)	100 000.00	100 000.00
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	677 000.00	812 400.00



Liberté Égalité Fraternité UNION EUROPÉENNE UNANIEZH EUROPA







en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



